

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mars 2026 - Délibération n° 2026/03/15

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GÉOTECHNICIEN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE DÉCHETTERIE À SAINT-DIZIER-MASBARAUD (23) - Marché n°2026-04

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, commune de Masbaraud-Mérignat, sur la convocation en date du 24 février 2026, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD – Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Étaient excusés : Jean-Yves GRENOUILLET

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de construction d'un bâtiment de déchetterie à Saint-Dizier-Masbaraud (23) ;

Vu la nécessité de confier une mission de géotechnicien dans le cadre de cette opération ;

Considérant que, pour la mission de Géotechnicien, les entreprises ALPHA BTP et GEOTEC ont été sollicitées ;

Considérant que seule l'entreprise GEOTEC a été en mesure de remettre une proposition tarifaire conforme aux attentes de la collectivité ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise GEOTEC s'élève à un montant de 11 636,50 € HT, soit 13 963,80 € TTC ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- ☉ ATTRIBUER la mission de Géotechnicien à GEOTEC, 27 Allée des Grinjolles – 87280 LIMOGES – SIRET 778 196 501 00481, pour un montant de 11 636,50 € HT, soit 13 963,80 € TTC ;
- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer tout document afférent à ce marché ;
- ☉ PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

